



Réf.: SCBD/SPS/AS/JS/VF/87279

24 avril 2018

## NOTIFICATION

**Atelier régional africain de formation sur les arrangements nationaux relatifs aux savoirs traditionnels en vue d'atteindre l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18 et de contribuer à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 16 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique<sup>1</sup>  
8 - 12 octobre 2018 – Marrakech, Maroc**

Madame/Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Gouvernement du Maroc organisent conjointement un atelier régional de formation pour la région Afrique, en collaboration avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Maroc et le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique, du 8 au 12 octobre 2018 à Marrakech (Maroc).

Cet atelier est rendu possible grâce au généreux soutien financier du Gouvernement du Japon, par le biais du Fonds pour la biodiversité du Japon, et du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Maroc.

L'objectif de cet atelier est de former des formateurs issus des peuples autochtones, des organisations communautaires locales, ainsi que des Parties, en vue de développer des éléments destinés aux plans d'action nationaux sur les connaissances traditionnelles, qui doivent contenir des dispositions pour remplir les obligations liées aux :

- a. Connaissances traditionnelles conformément à l'article 8 j) de la Convention; et
- b. Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le cadre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

L'atelier soutiendra ainsi la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 16 (Protocole de Nagoya) et 18 (Savoirs Traditionnels) du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

À l'issue de l'atelier, les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales seront en effet en mesure d'élaborer des éléments pour les plans d'action nationaux sur les connaissances traditionnelles, en vue de réaliser l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18 et de contribuer à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 16 d'ici à 2020. L'atelier contribuera également à une meilleure compréhension des aspects relatifs aux savoirs traditionnels au sein du Protocole de Nagoya sur l'accès

---

<sup>1</sup> Traduction non officielle

Destinataires: CDB, APA, Points Focaux des CT, et peuples autochtones et organisations communautaires locales.

aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (articles 5, 6, 7, 12, 18 et 19) et à une mise en œuvre plus efficace dans le contexte national.

J'ai donc le plaisir d'inviter les Parties intéressées, en particulier les Parties ayant déjà désigné des points focaux nationaux pour les savoirs traditionnels, les peuples autochtones et les communautés locales de la région Afrique à nommer un représentant sur la base des critères de sélection suivants :

- (i) Expertise dans le domaine des savoirs traditionnels, de l'utilisation coutumière durable et des questions connexes des peuples autochtones et des communautés locales; et
- (ii) Intérêt à contribuer à l'élaboration d'un plan d'action national sur les connaissances traditionnelles, y compris à l'identification des actions prioritaires nationales pour atteindre l'Objectif d'Aichi 18 et contribuer à l'Objectif d'Aichi 16 du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité.

Dans les semaines précédant l'atelier, les participants sélectionnés seront invités à:

- (i) Préparer un document sur le statut des connaissances traditionnelles dans leurs pays respectifs en lien avec la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 16 et 18, ainsi que sur les actions prioritaires qui ont été identifiées pour y parvenir. Les participants pourront présenter des études de cas au cours de l'atelier; et
- (ii) Suivre le cours en ligne sur les “Arrangements nationaux sur les savoirs traditionnels pour atteindre l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18 et contribuer à l'Objectif d'Aichi 16 du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité” qui sera disponible ici : <https://scbd.unssc.org/>.

Les nominations devront être faites par le biais d'une lettre officielle contenant les coordonnées complètes du candidat, accompagnée d'un curriculum vitae indiquant clairement les domaines d'expertise pertinents, ainsi que le formulaire de demande, dûment rempli, disponible à l'adresse suivante : <https://goo.gl/LU5sSy>. Le tout devra être adressé à la Secrétaire Exécutive et envoyé par courrier électronique à: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int), ou par fax au +1 (514) 288-6588. Les nominations doivent être soumises au plus tard le **18 mai 2018**.

Le Secrétariat, en collaboration avec les organisations partenaires, sélectionnera les participants sur la base de l'équilibre géographique au sein de la région, de l'équité entre les sexes, de l'expertise pertinente et de la capacité à contribuer à l'élaboration de plans d'action nationaux sur les connaissances traditionnelles. Les informations relatives à l'atelier, y compris la liste des participants sélectionnés, seront affichées sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/tk/cb/training/africa.shtml>. Sous réserve de la disponibilité des fonds, le Secrétariat prendra en charge les frais de voyage des participants sélectionnés. Ceux-ci seront contactés directement par le Secrétariat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Cristiana Paşca Palmer, PhD  
Secrétaire Exécutive